



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 03 septembre 2025

PV n°1 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Mme Christelle Schroder, MM José De Jesus, Louis Finance, José Roméro

Mutés supplémentaires

Information

Les équipes ci-dessous ont le droit d'évoluer avec 2 joueurs mutés supplémentaires (PV Commission du statut de l'arbitrage du 04 juin 2025) :

FC Nérac 1 – US Ste Bazeille 1

Les équipes ci-dessous ont le droit d'évoluer avec 1 joueur muté supplémentaire (PV Commission du statut de l'arbitrage du 04 juin 2025) :

AS Laugnac 1 – UFC St Colomb1 – AS Marcellus 1

D2 Edenauto premium BMW MINI Agen

Information

OS Agen : tous les matchs de l'OSA sont programmés le dimanche à 15h00 dans l'attente du classement de l'éclairage. Dès l'autorisation de la Commission Départementale des Installations Sportives, les matchs passeront au samedi soir.

D3

Information

AS Ste-Livrade : tous les matchs de l'AS Ste-Livrade sont programmés le samedi soir.

Mais des travaux doivent être réalisés sur l'éclairage.

Aussi, les matchs devant se jouer à Ste-Livrade entre le 10/09/25 et le 20/10/25 sont décalés au dimanche à 15h00.

Le match Ste-Livrade / Penne est fixé le 05/10 à 15h00.

Il est possible que la date du 20/10 soit annoncée décalée dans les prochains PV, en fonction de la date de classement de l'éclairage par la Commission Départementale des Installations Sportives.

D4 Vini Prim

Réunion le 3 septembre 2025, en présentiel ou visio, pour les 17 clubs engagés en D4.

Retour sur l'expérience de la saison dernière, globalement positive.

Après l'exposition de schémas différents de compétition pour cette saison en fonction du nombre d'équipes engagées, les clubs ont choisi à la majorité la formule suivante :

- 1^{ère} phase : 1 poule unique, sous forme de matchs « aller simple », (17 journées) - première journée le 21 septembre 2025
- 2^{ème} phase : répartition en 3 poules en fonction du classement de la 1^{ère} phase (les rencontres seront en matchs « retour » en fonction des matchs joués en 1^{ère} phase) (le classement prend en compte les résultats de la 1^{ère} phase entre les clubs de chaque poule)

- Poule Honneur : 6 équipes, les 4 premières accédant en D3 selon l'Article 8 (5 journées)
- Poule Promotion Honneur : 6 équipes, (5 journées) ; remise d'un trophée en fin de saison
- Poule District : 5 équipes, (5 journées) ; remise d'un trophée en fin de saison
- Demande d'un allègement du tarif du « Forfait sur dernière journée » pour les Poules D4 Promotion Honneur et District. Cette demande sera transmise au Comité de Direction.

Vétérans

Réunion le 3 septembre 2025, en présentiel ou visio, pour les 8 clubs engagés en critérium vétérans
Retour sur l'expérience de la saison passée, trop peu de feuilles de match ont été retournées au District.
Les clubs demandent que l'on revienne à la FMI, plus pratique.

Accord de la Commission pour la FMI cette saison.

Organisation du critérium cette saison, un calendrier aller / retour (14 journées) + 3 dates de futsal sur la période hivernale.

La Coupe vétérans se jouera exclusivement à 8, et ne sera pas ouverte aux clubs qui ne participent pas au critérium.

La finale se déroulera le même jour que les finales de coupes départementales.

La commission remercie l'ensemble des participants à cette réunion.

Le Président
J. Roméro